

MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION  
DE LA

SURETÉ GÉNÉRALE

BUREAU

2

Contrôle des  
Étrangers.

Carnet B.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

21 SEPT 1911

Paris, le 21 SEPT 1911 190

CONFIDENTIELLE.

Le PRÉSIDENT DU CONSEIL,  
MINISTRE de l'INTÉRIEUR,

À Monsieur le Préfet de *Vaucluse*

renseigns demandés à Ss-Préfet Orange Commandant Gendarmerie  
le 22 sept 1911

Je vous serai obligé de vouloir bien s'adresser  
d'urgence les renseignements que vous posséderiez ou  
pourriez recueillir sur un nommé *J. Courant*,  
demeurant à *Orange*.

Cet individu n'est signalé comme paraissant devoir  
être inscrit au carnet B, comme révolutionnaire antialli-  
teriste.

Pour le Président du Conseil,  
Ministre de l'Intérieur,  
et pour le Directeur de la Sûreté Générale,  
Le Sous-Directeur,

*J. Combes*

D'ORANGE

(VAUCLUSE)

ORANGE, le

28 Septembre 1911.

Cahuzec

Le Sous-Prefet d'Orange  
à Monsieur le Prefet de Vaucluse /

A la date du 22 Septembre courant,  
vous avez bien voulu me demander des  
renseignements sur le N<sup>o</sup> P. Courant, d'Orange,  
signalé comme paraissant devoir être inscrit  
au carnet B, comme révolutionnaire antimilitariste.

La nouvelle enquête à laquelle je viens  
de procéder me permet de confirmer en tous  
points l'exactitude des renseignements que  
j'ai eu, il y a quelques semaines, l'honneur  
de vous donner verbalement sur le compte  
de cet individu, car j'ai tout lieu de supposer  
que P. Courant n'est autre que le N<sup>o</sup> Eugène Félix  
Courant

dont vous avez bien voulu m'entretiens  
récemment.

Courant est âgé de 47 ans - Il exerce  
la profession de manœuvre chez M. Cussey,  
entrepreneur, adjoint de la ville d'Orange -

Doté de haute volonté et de tout caractère,  
quelque peu faible d'esprit même, Courant  
est tenu ici pour un être un peu  
déséquilibré et inoffensif. Ses camarades,  
dont il est l'existence et la force, l'ont  
obligé à accepter les fonctions de secrétaire  
des syndicats de la ville d'Orange. C'est à  
ce titre qu'il s'est trouvé en relation de  
correspondance avec la C.G.T. et que des  
perquisitions ont été opérées à son domicile,  
en 1910, au moment de la grève des  
chemins de fer, perquisitions qui ont  
d'ailleurs eu un résultat absolument  
négatif - Il semble que depuis cette époque,  
Courant se soit davantage soustrait aux  
influences de ses camarades turbulents pour

écouter les conseils de sagesse que lui donne  
sa sœur, avec laquelle il vit.

Ni la municipalité d'Orange, ni la police  
locale ni moi-même ne considérons Courant  
comme un individu dangereux et nous le  
tenons bien plutôt pour un faible d'esprit.  
C'est pour ce motif, autant qu'en raison  
de son titre de secrétaire des syndicats, qu'il  
est l'objet d'une surveillance attentive de  
la part de la police locale, surveillance qui  
paraît suffisante, sans qu'il soit besoin,  
pour le moment du moins, d'inscrire  
Courant sur le carnet B.

Le Sous-Préfet  
Juy. arden

FORMAT : 315/205

A Orange, le 24 Septembre 1911.

MODÈLE GÉNÉRAL N° 18

Art. 84 du Règlement sur le Service intérieur.



1<sup>e</sup> CORPS D'ARMÉE  
GENDARMERIE NATIONALE  
1<sup>e</sup> LÉGION  
COMPAGNIE de Vaucluse  
ARRONDISSEMENT d'Orange  
BRIGADE d'Orange  
N° 1

1<sup>o</sup> RAPPORT du M<sup>al</sup> des Logis chef Rouvier  
commandant (2) les Brigades d'Orange  
Sur (3) le nommé Courant Eugène Félix, manoeuvre  
demeurant à Orange.

OBJET :

a. s. du N<sup>o</sup> Courant Eugène Félix  
manoeuvre demeurant à Orange.

Le nommé Courant Eugène Félix, 47 ans, manoeuvre, né le 19 juin 1864 à Camaret (Vaucluse), fils de Jean et de Thérèse Vante, célibataire, habite à Orange, depuis 1880; il travaille depuis plusieurs années chez Monsieur Cussey 2<sup>e</sup> adjoint au maire d'Orange.

C'est un homme vivant seul, aimant beaucoup la lecture; il fait partie du groupe républicain radical socialiste et a des idées un peu avancées, mais ne les manifeste pas en public. Il a eu certaines relations avec la Confédération générale du Travail, par suite de son titre de secrétaire de l'Union syndicale des ouvriers en bâtiments, mais, il a démissionné de secrétaire depuis 14 ou 15 ans et ne fait plus partie de cette association.

Il ne reçoit plus de placards ni des journaux révolutionnaires (comme la Voix du peuple) qu'il recevait

(1) Indiquer le grade et le nom.  
(2) Indiquer le commandement.  
(3) Indiquer l'objet du rapport.

NOTA. — Pour faciliter la rédaction, les rapports peuvent être faits sous la forme personnelle ou impersonnelle.

Les avis des chefs hiérarchiques seront consignés, s'il y a lieu, à la suite du rapport. Les inscriptions : brigade, arrondissement, compagnie, sont faites suivant l'autorité qui établit le rapport. Ce rapport est fait sur feuille simple, à moins que la rédaction et les apostilles successives ne nécessitent l'emploi d'une feuille double.

La largeur uniforme de la marge est de 0,07 centimètres.

dans le temps. Il ou ne le rencontre pas dans les réunions publiques.

Il a reçu une assez bonne instruction primaire, mais, il est d'une intelligence médiocre; il n'est pas militant à Orange où il passe inaperçu.

Il est complètement inoffensif et de bien peu d'influence auprès de ses camarades de travail, dont il serait plutôt la risée.

Le patron M<sup>r</sup> Bussey, adjoint au maire d'Orange, a déclaré, qu'il considérait Courant comme un très bon ouvrier et un honnête homme.

Signalement: Taille 1<sup>m</sup> 60; cheveux et sourcils châtain; moustache châtain, front ordinaire; yeux gris; nez busqué; bouche moyenne, menton rond; visage oval; corpulence forte; trapu.

D. Rouvier

N<sup>o</sup> 1939/3 Vu et transmis

à M. le Chef d'Escadron C. de la Compagnie  
Orange le 30 septembre 1911  
Le Capitaine Ravel Com<sup>te</sup> l'Arrond<sup>ement</sup>

B. Paret

N<sup>o</sup> 2862<sup>3</sup> Vu et transmis le présent

Rapport à M<sup>le</sup> le Préfet du département de Vaucluse

Orange le 1<sup>er</sup> octobre 1911

Le Chef d'Escadron Cancelet Com<sup>te</sup> la Compagnie

D. Rouvier

de la Sûreté Générale

2

de l'Intérieur, Président du Conseil.

Carnet B  
-----

A la date du 21 de ce mois, vous avez bien voulu me demander des renseignements sur le nommé P. Courant, d'Orange, signalé comme paraissant devoir être inscrit au carnet B, comme révolutionnaire antimilitariste.

Courant est âgé de 47 ans. Il exerce la profession de manoeuvre chez M. Cussey, entrepreneur, adjoint de la ville d'Orange. Dénué de toute volonté et de tout caractère, quelque peu faible d'esprit, Courant est tenu comme un être un peu déséquilibré et inoffensif. Ses camarades, dont il est l'instrument et le jouet, l'ont obligé à accepter les fonctions de secrétaire des syndicats de la ville d'Orange. C'est à ce titre qu'il s'est trouvé en relation de correspondance avec la C.G.T. et que des perquisitions ont été opérées à son domicile, en 1910, au moment de la grève des chemins de fer, perquisitions qui ont d'ailleurs eu un résultat absolument négatif. Il semble que depuis cette époque, Courant se soit davantage soustrait aux influences de ses camarades turbulents pour écouter les conseils de sagesse que lui donne sa soeur, avec laquelle il vit.

A Orange, on ne considère pas Courant comme dangereux et on le tient plutôt comme un faible d'esprit. C'est pour ce motif, autant qu'à raison de son titre de secrétaire des syndicats, qu'il est l'objet d'une surveillance

attentive de la part de la police locale, surveillance qui  
paraît suffisante, sans qu'il soit besoin, pour le moment  
du moins, d'inscrire Courant sur le carnet B.

Le Préfet de Vaucluse,

de l'Intérieur, Président du Conseil.

Carnet B

à la date du 21 de ce mois, vous avez bien voulu me  
demander des renseignements sur le nommé L. Courant, d'Oran-  
ge, et j'ai dû comme par hasard devoir être inscrit au carnet  
B, comme révolutionnaire antichristien.  
Courant est âgé de 47 ans. Il exerce la profession  
de menuiserie dans la commune de Chassay, département de la  
ville d'Orange. L'ensemble de toute sa vie et de tout caractère  
qu'il présente par rapport à l'esprit, Courant est tenu comme un être  
un peu débauché et indolent. Ses amusements, dont il  
est l'instrument et le sujet, l'ont obligé à accepter les  
fonctions de secrétaire des syndicats de la ville d'Orange.  
C'est à ce titre qu'il a été trouvé en relation de corres-  
pondance avec la C. G. P. et que des manifestations ont été  
opérées à son domicile, en 1910, au moment de la grève des  
chemins de fer, par suite de quoi il a été arrêté en un  
résultat absolument négatif. Il semble que depuis cette  
époque, Courant se soit davantage consacré aux affaires  
de ses camarades travaillant pour servir les conseils de  
la classe que lui-même se soucie, avec laquelle il vit.  
A Orange, on ne considère pas Courant comme dange-  
reux et on le tient plutôt comme un simple d'esprit. C'est  
pour ce motif, autant qu'à raison de son titre de secré-  
taire des syndicats, qu'il est l'objet d'une surveillance